

PALM – Projet d'Agglomération Lausanne-Morges

Objectifs stratégiques du PALM

Le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) est un document de référence pour le canton, les communes et les régions de l'agglomération qui définit le développement d'ici à 2020 en termes d'urbanisme et de transports. Cette démarche est soutenue par la Confédération, qui a débloqué un crédit de 6 milliards pour soutenir ces projets.

Le 22 février dernier, les communes signataires de la «Convention pour la mise en œuvre commune du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges» ont confirmé par cet acte leur engagement à respecter les objectifs politiques¹ du PALM:

- A l'horizon 2020, l'agglomération Lausanne-Morges doit pouvoir accueillir une croissance démographique estimée entre 35 000 et 40 000 habitants, et une croissance économique estimée entre 30 000 et 35 000 emplois, tout en maintenant le poids de l'«Agglomération-capitale» dans le réseau des centres du canton
- Le projet vise à renforcer la place de notre région dans le réseau des agglomérations et des métropoles nationales et internationales.

Enjeux du PALM

Rappelons que sur les 6 milliards, votés à Flims par les Chambres fédérales en septembre 2006, 2,5 milliards sont réservés à des réalisations d'urgence. Dès lors, il ne reste qu'une part de 3,5 milliards destinée aux projets futurs d'agglomération. Selon les estimations de l'Office Fédéral du Développement Territorial (ARE), l'ensemble des projets d'agglomération prévoient des demandes de soutien pour un montant total de 20,8 milliards². Le PALM est chiffré actuellement à 1,7 milliard pour la première étape de 2011. Autant dire que les actions de lobbying auprès de la Confédération ne seront pas suffisantes pour appuyer notre projet, et que nous sommes contraints de passer par une phase de «priorisation des projets». Ce d'autant plus que la Confédération explicite clairement la méthodologie qu'elle compte appliquer pour évaluer les copies: les projets «surdimensionnés» sont menacés d'être renvoyés à l'expéditeur, sans aucun financement³.

Un autre critère d'évaluation met l'accent sur l'adhésion politique au projet. Dans ce sens, il est clair que les communes, à ce jour non signataires, de la région morgienne posent un sérieux problème à l'ensemble du projet. Les coprésidents du PALM, Messieurs les conseillers d'Etat Mermoud et

¹ Rappel des objectifs stratégiques du PALM: www.lausanne.ch

² Pierre-Alain Rumley, Directeur ARE, Journée de Fonds d'Infrastructures, 22.05.2007

³ Concept d'examen et de cofinancement des projets d'agglomération, ARE

satrice de la Conférence d'agglomération, qui se tiendra le 23 octobre 2007, dans le cadre de l'Agoramobile à Belmont.

Cette conférence a pour but d'offrir aux exécutifs des communes concernées une plate-forme d'échanges et de discussions sur l'avancée du projet.

Vous trouverez sur le site internet www.lausanneregion.ch une information plus complète sur le PALM ainsi qu'un point sur l'avancement des travaux.

- **Une vision partagée**

En novembre 2006, Lausanne Région a interrogé les candidats au Conseil d'Etat sur l'importance qu'ils accordent à notre projet d'agglomération. Nous avons retranscrit ici quelques extraits⁵:

Marthaler, sont chargés par le Comité de pilotage (COFIL) de les convaincre des enjeux du projet pour l'ensemble de la collectivité. Pour autant, «il n'est pas question de négocier, mais bien d'informer sur les objectifs du PALM». C'est la raison pour laquelle notre projet n'a pas encore été officiellement envoyé à la Confédération⁴.

En plus d'être un partenaire actif au sein des différents groupes de travail, Lausanne Région s'est vu assigner une tâche stratégique complémentaire. En collaboration avec l'ACRM (Association des communes de la région morgienne), Lausanne Région est l'organi-

Anne-Catherine Lyon



J'y attache une très grande importance, et ce depuis longtemps (...).
A n'en douter, les agglomérations, ainsi que l'ensemble de la thématique de la réorganisation politique du territoire, seront les thèmes prioritaires de la prochaine législature.

Jacqueline de Quattro



Nous devons l'aborder au niveau local, entre communes et canton, puisque l'influence de la Confédération dans ce domaine est exclusivement d'ordre financier (...). Il faudra tout faire pour que les différents projets d'agglomération qui concernent le canton de Vaud obtiennent les fonds prévus à cet effet.

Jean-Claude Mermoud



Je considère que les agglomérations sont des moteurs économiques pour le canton. J'adhère pleinement à cette politique (...). Il s'agit d'un thème important dont les conséquences restent à évaluer tant sur un plan institutionnel que politique.

Pascal Broulis



L'émergence des agglomérations constitue un des défis pour l'avenir de notre mode de vie comme de notre économie. Ses implications ne sont pas encore pleinement mesurables. Elles sont politiques, institutionnelles et financières.

Pierre-Yves Maillard



Nous sommes de l'avis que les agglomérations, ainsi que l'ensemble de la thématique de la réorganisation politique du territoire, seront des thèmes prioritaires de la prochaine législature.

François Marthaler



L'agglomération sera un thème prioritaire de la législature à venir, parce que c'est durant cette période que les projets d'agglomération devront être validés si nous voulons accéder au financement du fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération. Tout blocage de ce dossier serait funeste.

Philippe Leuba



Le canton de Vaud connaît une urbanisation considérable. Si l'on y ajoute le développement des transports, il ne fait guère de doute que la problématique des agglomérations est l'une des composantes déterminantes de l'avenir de ses habitants.

⁴ COFIL du 17 avril 2007

⁵ On retrouve l'intégralité des réponses fournies par les conseillers d'Etat sur notre site